



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Nouméa le 22 janvier 2016

A Messieurs les présidents du gouvernement et du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Objet : statut juridique des animaux

Messieurs,

Voici un peu plus d'un an, en janvier 2015, le Parlement français adoptait définitivement le projet de loi modernisant le statut juridique de l'animal. Cette modification historique du Code civil hexagonal était l'aboutissement de dix ans de réflexions et de dix mois de débats parlementaires. Désormais, pour les animaux de métropole, plus rien ne sera comme avant... L'animal y est en effet maintenant reconnu dans le Code civil (nouvel article 515-14) comme un « être vivant doué de sensibilité » et n'est plus considéré comme un bien meuble (article 528). Ainsi, il n'est plus défini par sa valeur marchande et patrimoniale mais par sa valeur intrinsèque.

C'est un tournant historique qui met fin à plus de 200 ans d'une vision archaïque de l'animal et prend enfin en compte l'état des connaissances scientifiques et l'éthique du 21ème siècle. Cette reconnaissance participe aussi de la modernisation du droit, le Code civil étant enfin harmonisé avec le Code rural et le Code pénal, ce qui permet une meilleure application du droit. Enfin, en inscrivant la sensibilité de l'animal dans le Code civil, pilier du droit français, cette réforme touche la société dans son ensemble et fait évoluer les mentalités en faveur d'une meilleure prise en compte du bien-être animal.

Nous venons aujourd'hui vous demander de transposer dans le code civil calédonien cette avancée majeure afin de créer en Nouvelle-Calédonie **aussi** les conditions favorables à l'amélioration de la condition animale qui en a grand besoin (pour mémoire, cf notre communiqué du 13 août 2014 en PJ). Les Calédoniens méritent de voir leur droit civil évoluer au bénéfice de leurs animaux.

Nous n'ignorons pas qu'adopter cette classification peut se heurter à la force des habitudes et soulever des objections d'ordre économique. Nous l'ignorons d'autant moins que c'est le cas chaque fois qu'est réclamée la légitime considération due à un groupe exploité ou opprimé. Nous attendons donc du courage de votre part.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous adressons nos meilleures salutations citoyennes.

Pour EPLP, la présidente,

Martine Cornaille